



OPH de Bagnolet

Le 4 décembre 2014 VOUS ALLEZ ELIRE VOS DELEGUES du PERSONNEL



Les DELEGUES du PERSONNEL : Les DP ont pour attribution principale de présenter des réclamations individuelles ou collectives. Ils sont généralement sollicités pour assister les salariés lors des procédures de licenciement et ont pour mission d'alerter l'inspecteur du travail chaque fois qu'ils le jugent utile. Leur mission est davantage orientée vers les questions de proximité individuelle.

SA COMPOSITION : Les DP sont 10, 5 titulaires et 5 suppléants. Tous les mois une réunion est organisée avec la D.R.H. représentant la Directrice Générale.

La CGT a fait le choix de vous proposer des femmes et des hommes de tous les secteurs ouvriers, employés et cadres, salariés OPH et Fonctionnaires, des syndicalistes aguerris et des non syndiqués qui font passer l'intérêt collectif au premier plan.

La CGT vous propose des hommes et des femmes sur lesquels vous pouvez compter sans compromission d'aucune sorte, ils et elles sauront vous accompagner ou vous défendre pour l'application du code du travail et des accords collectifs de travail.

DONNEZ DE LA FORCE A VOS LUTTES VOTEZ et FAITES VOTER CGT



Le 4 décembre 2014.

Votez pour la liste des titulaires et des suppléants

Aves ce premier mandat nos élus ont mis en place un système de boîte aux lettres électronique pour que chacun puisse faire part de ses doléances. Les réponses de la Direction de l'OPH à vos questions sont sur le registre des DP à consulter au service du Personnel, mais bien sur un retour est assuré aux collègues.

Nos élus portent vos revendications pour l'intérêt de tous !

D'ores et déjà des dossiers sont ouverts : Mettre en place un temps de permanence pour recevoir les collègues, les conditions de travail, les heures supplémentaires, les contrats, les postes vacants, mais aussi l'intéressement....

Chaque mois c'est une dizaine de questions qui sont portées par les DP à la direction en réaffirmant notre opposition à toute individualisation des rapports entre salariés et direction. Pas de mise en concurrence des agents entre eux, pour des augmentations générales des salaires plutôt «qu'à la tête du client ».

Nous revendiquons :

- Une plus grande implication des DP dans les projets de l'OPH en ce qui concerne la réorganisation des services, un organigramme des postes et l'implication sur le personnel lors de la suppression de postes en relation étroite avec le CHSCT.
- La relance de la commission « Vêtement de Travail ».
- Un état du matériel mis à disposition auprès des agents concernés.
- Que la nomination du secrétaire du CHSCT soit issue des DP.
- La renégociation de la classification des salariés.

La Cgt avec ses élus, les DP et le DS ont obtenu :

- La prévoyance avec une prise en charge de 90% de la cotisation.
- Une mutuelle pour toute la famille avec la prise en charge de 50%
- Une prime exceptionnelle de 500€.
- Des droits nouveaux en matière de droit à congés pour les salariés OPH.

De manière générale, le délégué syndical peut intervenir auprès du chef d'entreprise dans tous les domaines relevant des syndicats professionnels, à savoir l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant individuels que collectifs, des salariés.

Mais c'est dans la négociation collective que la mission revendicative du délégué syndical prend tout son sens.

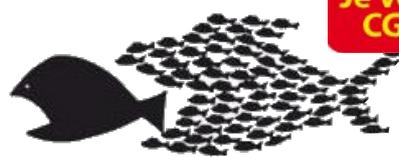
CHAQUE VOIX COMPTERA
VOTEZ POUR VOUS !

✓ **ATTENTION** : Si vous êtes absent le *jeudi 4 décembre*, vous devez vous inscrire pour voter par correspondance au service des ressources humaines avant le *19 novembre 2014*.

VOTEZ pour le SYNDICAT des LUTTES
VOTEZ CGT
Vu les candidats
Novembre 2014



C'est toutes et tous
ENSEMBLE
qu'il faut lutter



Je vote
CGT